SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

Dossier à retourner complet (avec annexes et pièces demandées) :

- en version électronique à l'unité agriculture, alimentation, forêt : **Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**

Partie réservée au Dpt 73

Date d'arrivée du dossier

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

RECHERCHE ET INNOVATION - Forêt Bois

Ce dossier de demande de subvention a vocation à être rempli par toute structure souhaitant solliciter du Département de la Savoie une subvention de fonctionnement relative à une manifestation ou une subvention d'investissement relatif à un outil pédagogique.

Le dossier doit être complet pour pouvoir être ensuite instruit, c'est-à-dire retourné au Département entièrement renseigné et accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires. En cas de document incomplet, le Département se réserve le droit de ne pas instruire votre demande.

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

En cas de problème ou de question sur la manière de remplir le présent dossier et ses annexes, l'unité agriculture, alimentation et forêt se tient à votre disposition : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

Procédure d'instruction

Suite au dépôt de votre dossier, sous réserve qu'il soit complet et transmis dans les délais, votre demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à la Commission permanente ou à l'Assemblée Départementale.
Le Département souhaite d'ores et déjà vous informer que dans un objectif de transparence et de traçabilité des deniers publics, vous devrez transmettre obligatoirement, selon les mêmes modalités que pour la remise du dossier de demande, avant le 30 juin de l'année n+1 :

- le rapport d'activité approuvé portant sur l'exercice sur lequel la subvention a été versée
- le compte-rendu financier d'utilisation de la subvention (Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 art. 10)

CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE

Nom de la structure :

Votre demande de subvention concerne : ☐ une étude technique/juridique (fct) ☐ un investissement (invt)

Description de la demande

Composition du dossier à compléter :

☐ Demande de subvention dûment complétée (présent dossier)

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

☐ Courrier signé de demande de subvention adressé au Président du CD73 (format libre scanné)
☐ Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)

LA STRUCTURE

1/ Identification de la structure :

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Date de création :

Numéro SIREN / SIRET : Code APE :

Adresse de correspondance, si différente du siège :

Code postal : Commune :

2/ Identification du responsable de la strucure et de la personne chargée du dossier

Représentant légal :

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Personne chargée du dossier :

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

3/ Objet de votre structure :

4/ Activités habituelles de votre structure

5/ Projets majeurs et perspectives à moyen terme (à horizon 2 ans)

MOYENS DE VOTRE STRUCTURE

6/ Moyens humains de votre structure (à la date de dépôt du dossier) :

- Salariés : ➔ en nombre : _____ en ETP : _____

- Bénévoles : ➔ en nombre : _____ Nombre d'adhérents : _____

7/ Subvention(s) affectée(s) à un ou des projet(s) de fonctionnement et/ou d'investissement

	Libellé de la subvention (indiquez également s'il s'agit d'un acompte, solde, paiement intégral…)	Montant(s) conventionné(s) avec le Dpt 73	Montant(s) encaissé(s) du Dpt 73
dernier exercice clos			
exercice en cours			

ETUDE (fct) - DESCRIPTIF DU PROJET

8/ Indiquez l'intitulé de votre projet ainsi que les date(s) et lieu(x) prévus pour sa réalisation :

Intitulé du projet :

Date(s) de réalisation : _____ lieu : _____

9/ Périmètre du projet :

Local : ☐ Départemental :☐

Autre (à préciser) : ☐

_____

10/ Indiquez les objectifs du projet (ou utiliser une annexe sur papier libre)

INVESTISSEMENT (invt) - DESCRIPTIF DU PROJET

8 bis/ Indiquez l'intitulé de votre projet ainsi que les date(s) et lieu(x) prévus pour sa réalisation :

Intitulé du projet :

Date(s) de réalisation : _____ lieu : _____

9 bis/ Périmètre d'utilisation de l'outil :

Local : ☐ Départemental :☐

Autre (à préciser) : ☐

_____

10 bis/ Indiquez les objectifs du projet (ou utiliser une annexe sur papier libre)

SYNTHESE DE LA DEMANDE

Type de projet	Descriptifs	montant dépenses HT ou TTC	aide sollicitée CD73 (montant) *	aide sollicitée autre(s) cofinanceur(s) (montant et nom)
-Etudes techniques (montant TTC) visant notamment le développement de process de transformation et valorisation des bois scolytés issus des forêts savoyardes, l'intégration des nouvelles normes liées à la construction et à la valorisation des bois locaux dans un contexte de changement climatique et de hausse du prix des énergies (FDES, énergie grise, bilan carbone, consommation énergétique dans les process …) - Etudes juridiques (montant TTC) permettant la création de structure porteuse d'investissement collectif structurant la mobilisation ou la valorisation du bois local				
Investissements (montant HT) structurants à l'échelle d'un ou plusieurs territoires en Savoie permettant de répondre à un besoin stratégique en matière de filière forêt bois (tri des bois, mode d'exploitation, transformation …)				

Pour les structures bidépartementales : indiquer la proposition de répartition entre les deux Départements :

** voir fiche mesure*

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : _____

SUR L'HONNEUR :

- certifie disposer d'un mandat ou pouvoir pour déposer le dossier au nom de la structure,
- certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations et cotisations sociales et fiscales,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions qu'implique une demande de subvention, notamment en termes de pièces justificatives à transmettre au Département
- **et demande une subvention totale sur projet(s) de fonctionnement et/ou d'investissement de :** _____ **€**
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire du RIB de la structure joint
- *Pour les associations et fondations :* certifie que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et figurant en annexe de la présente demande

Fait le : _____ **à :** _____

Signature :

NOM - prénom

L'unité agriculture, alimentation, forêt du Département traite les données recueillies pour instruire votre demande d'aide. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, se référer à la notice annexée à l'imprimé

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

pour les associations et fondations

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.
A cette fin la loi no 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le con trat d'engagement républicain. Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT No 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

NOTICE RGPD

Les informations recueillies dans la demande d'aide sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'unité agriculture, alimentation, forêt du Département.
La base légale du traitement est l'intérêt légitime.
En cas de données non renseignées, l'instruction de votre demande d'aide ne pourra pas être finalisée.
Les données collectées pour ce traitement ne sont pas susceptibles d'être diffusées à l'extérieur de la collectivité et seront conservées pendant la durée du traitement sur un serveur sécurisé dans notre système d'informations. Au-delà de cette période, les données collectées seront détruites ou archivées selon les règles imposées par le Règlement général de la Protection des Données.
D'autre part, conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément aux articles 12 à 21 du Règlement Général de la Protection des Données, vous disposez des droits suivants au regard de vos données personnelles :

- Droit d'accès (article 15 du RGPD)

Vous pouvez obtenir, auprès du responsable de traitement, toute information concernant la gestion de vos données personnelles (finalité, catégorie de données traitées, destinataires …)
Vous pouvez à tout moment demander la rectification de données personnelles inexactes

- Droit à l'effacement (article 17 du RGPD)

Vous pouvez demander que le responsable de traitement efface toutes les données vous concernant quand elles ne sont plus utiles au traitement ou que celui-ci est terminé

- Droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD)

Vous pouvez demander la suspension du traitement de vos données personnelles si vous jugez que le traitement est illicite ou qu'il n'est plus utile

- Droit à la portabilité de vos données (article 20 du RGPD)

Vous avez le droit de récupérer les informations que vous avez transmises, dans un format structuré permettant le transfert vers un autre tiers, voire même demander le transfert direct vers le tiers que vous désignez.

- Droit d'opposition (article 21 du RGPD)

Sauf motif légitime du responsable de traitement, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles.
Pour toute demande d'information complémentaire au présent document, vous pouvez vous adresser auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles, à l'adresse suivante : *Par courrier* : Délégué à la Protection des Données personnelles Hôtel du Département CS 31802 73018 Chambéry Cedex *Par mail* : donnees-personnelles@savoie.fr.
Pour toute demande liée à l'exécution de vos droits, merci de fournir la preuve de votre identité.
Si vous estimez, après avoir contacté le service du Département, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.